

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 7 avril 2026

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2026, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mardi 7 avril 2026 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Muriel FAVRE, Jean-François REVILLOUD, Laurie FALCONNIER, Jean-Pierre NUNES, Yves LEGER, Stéphanie BESSON, Joffrey DUBOC, Marjolaine BESSONNAT, André QUILLOT, Virginie KOCH, Gaëlle MESSINA, Virginie MIANI.

Pouvoirs : Vivian ROUSSEL à Laurie FALCONNIER, Franck WEBER à Sylvie TARAGON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Jean-François REVILLOUD est nommé secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

♦ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

♦ Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 20 mars 2026, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées.

- **D.I.A.** (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption.

- Vente d'un terrain constructible chemin du Trembley : pas de préemption de la commune

- **Acte notarié** : signature de l'acquisition de deux parcelles chemin de chez Ronchet suite à la délibération 2025-44 du 23 septembre 2025 pour un montant de 5 100 €.

- **Devis signés** : Chemin de la Prêle : réparation et création d'un regard sur le réseau de chaleur pour 10 091 € TTC – Alban Molière, Prost TP, Gedimat.

♦ Points soumis à délibération :

Budget PRINCIPAL

1- DEL 2026-11 : Approbation du compte Financier Unique 2025

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il permet de mettre en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

La procédure entièrement dématérialisée du CFU permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de sa production.

Madame le Maire donne la parole à Muriel FAVRE, 1^{ère} adjointe au Maire en charge des finances, qui présente et résume le CFU comme suit :

CLARAFOND-ARCINE - BUDGET PRINCIPAL CLARAFOND - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 037 805,19	1 284 869,78	2 322 674,97
	Recettes réalisées (1)	B	151 601,16	1 489 249,69	1 640 850,85
	Restes à réaliser	C	10 000,00	0,00	10 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 108 485,01	1 868 413,13	2 976 898,14
	Dépenses réalisées (1)	E	312 353,72	1 174 137,81	1 486 491,53
	Restes à réaliser	F	24 239,10	0,00	24 239,10
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-160 752,56	315 111,88	154 359,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	70 679,82	583 543,35	654 223,17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-90 072,74	898 655,23	808 582,49
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-14 239,10	0,00	-14 239,10
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-104 311,84	898 655,23	794 343,39

Madame le Maire est sortie et n'a pas pris part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par treize voix Pour, zéro voix Contre et zéro Abstention, soit à l'unanimité, approuve le CFU 2025 de la commune et donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2- DEL 2026-12 : Affectation des résultats 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal, il doit statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique fait apparaître, en tant que résultats de clôture 2025 :

- Un excédent de fonctionnement 2025 de : 315 111.88 €
- Un excédent de fonctionnement 2024 reporté de : 583 543.35 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2025 de : **898 655.23 €**

- Un déficit d'investissement 2025 de : -160 752.56 €
- Un excédent d'investissement 2024 reporté de : 70 679.82 €
- Des restes à encaisser de : 10 000.00 €
- Des restes à réaliser de : 24 239.10 €

Soit un déficit d'investissement cumulé 2025 de : **-104 311.84 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget PRINCIPAL comme suit :

- Investissement recettes (compte 1068) : 104 311.84 €
- Fonctionnement recettes (compte 002) : 794 343.39 €

3- DEL 2026-13 : Vote des taux d'imposition 2026

Madame le Maire rappelle la délibération DEL 2025-10 du 9 avril 2025 renouvelant les taux d'imposition comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.95 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.23%.

Elle propose de reconduire les taux 2025 sur l'année 2026.

Elle précise que les administrés subiront cependant une hausse due à la revalorisation des valeurs locatives décidée par l'Etat.

Le Conseil municipal décide de maintenir, à l'unanimité, les taux ci-dessus exposés.

4- DEL 2026-14 : Subvention du Budget Principal au Budget CCAS

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Budget Principal abonde le budget du CCAS chaque année.

La subvention votée les années précédentes s'élevait à 15'000.00 €.

Madame le Maire propose de reconduire cette somme et de l'inscrire au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette proposition.

5- DEL 2026-15 : Subvention d'équilibre au Budget Chaufferie

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le Budget Chaufferie n'est pas équilibré du fait de l'augmentation des coûts des combustibles (fioul et bois), de dépenses de réparation sur la chaudière et sur le réseau de chaleur coûteuses, et surtout de la refacturation du chauffage sous-évaluée.

Madame le Maire propose d'abonder le budget chaufferie à hauteur de 20 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention d'équilibre de fonctionnement exceptionnelle du Budget Principal vers le Budget Chaufferie. Les crédits budgétaires sont prévus ainsi :

- Budget Principal 2026 : en fonctionnement/Dépenses : compte 65736222 = 20 000 €
- Budget Chaufferie 2026 : en fonctionnement/Recettes : compte 7741 = 20 000 €

6- DEL 2026-16 : Vote du Budget Principal 2026

Madame le Maire présente le projet du budget primitif Principal suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 107 213.39 €	2 107 213.39 €
Section d'investissement	1 191 801.02 €	1 191 801.02 €
TOTAL	3 299 014.41 €	3 299 014.41 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Principal de la commune pour l'année 2026.

Budget annexe EAU

7- DEL 2026-17 : Approbation du compte Financier Unique 2025

Madame Muriel FAVRE présente et résume le CFU comme suit :

CLARAFOND-ARCINE - EAU CLARAFOND-ARCINE - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	85 225,41	189 912,01	275 137,42
	Recettes réalisées (1)	B	84 788,01	182 130,74	266 918,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	243 816,14	202 600,00	446 416,14
	Dépenses réalisées (1)	E	79 371,88	188 629,66	268 001,54
	Restes à réaliser	F	66 833,04	0,00	66 833,04
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 416,13	-6 498,92	-1 082,79
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	158 590,73	12 687,99	171 278,72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	164 006,86	6 189,07	170 195,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-66 833,04	0,00	-66 833,04
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	97 173,82	6 189,07	103 362,89

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par treize voix Pour, zéro voix Contre et zéro abstention, à l'unanimité, Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2025 du Budget Eau de la commune de Clarafond-Arcine,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8- DEL 2026-18 : Affectation des résultats 2025

Madame le Maire indique qu'après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget Eau, le conseil municipal doit statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique fait apparaître, en tant que résultats de clôture 2025 :

- Un déficit de fonctionnement 2025 de : -6 498.92 €
- Un excédent de fonctionnement 2024 reporté de : 12 687.99 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2025 de : **6 189.07 €**

- Un excédent d'investissement 2025 de : 5 416.13 €
- Un excédent d'investissement 2024 reporté de : 158 590.73 €
- Des restes à réaliser de : -66 833.04 €

Soit un excédent d'investissement cumulé 2025 de : **97 173.82 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement du Budget Eau comme suit :

- Investissement recettes (compte 001) : 97 173.82 €
- Fonctionnement recettes (compte 002) : 6 189.07 €

9- DEL 2026-19 : Vote du Budget Eau 2026

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet du Budget Eau suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	167 319.50 €	167 319.50 €
Section d'investissement	199 708.15 €	199 708.15 €
TOTAL	367 027.65 €	367 027.65 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Eau de la commune pour l'année 2026.

Budget annexe CHAUFFERIE

10- DEL 2026-20 : Approbation du compte Financier Unique 2025

Madame Muriel FAVRE présente et résume le CFU comme suit :

CLARAFOND-ARCINE - CHAUFFERIE-RESEAU CHALEUR - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	27 998,00	111 306,00	139 304,00
	Recettes réalisées (1)	B	17 997,04	112 553,60	130 550,64
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	31 522,14	96 388,75	127 910,89
	Dépenses réalisées (1)	E	27 549,31	79 271,19	106 820,50
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-9 552,27	33 282,41	23 730,14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 524,14	-14 917,25	-11 393,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-6 028,13	18 365,16	12 337,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-6 028,13	18 365,16	12 337,03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par treize voix Pour, zéro voix Contre et zéro abstention, à l'unanimité, Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2025 du Budget Chaufferie de la commune de Clarafond-Arcine,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11- DEL 2026-21 : Affectation des résultats 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget Chaufferie, il doit statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique fait apparaître, en tant que résultats de clôture 2025 :

- Un excédent de fonctionnement 2025 de : 33 282.41 €
- Un déficit de fonctionnement 2024 reporté de : -14 917.25 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2025 de : **18 365.16 €**

- Un déficit d'investissement 2025 de : -9 552.27 €
- Un excédent d'investissement 2024 reporté de : 3 524.14 €

Soit un déficit d'investissement cumulé 2025 de : **-6 028.13 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement du Budget Chauffageie comme suit :

- Investissement recettes (compte 1068) : 6 028.13 €
- Fonctionnement recettes (compte 002) : 18 365.16 €

12- DEL 2026-22 : Vote du Budget Chauffageie 2026

Madame le Maire présente le projet du budget Chauffageie suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	116 922.03 €	116 922.03 €
Section d'investissement	37 334.13 €	37 334.13 €
TOTAL	154 256.16 €	154 256.16 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Chauffageie de la commune pour l'année 2026.

État de la dette

Madame le Maire présente l'état de la dette au 1^{er} janvier 2026.

Année d'origine	Capital d'origine	Durée du prêt	Taux	Objet de la dépense	Dette en capital au 01/01/26	Annuités 2026	DONT	
							Intérêts	Amortissement
2007	1 000 000	30 ans	4.09%	Aménagement Centre bourg (Chaufferie, Bat technique, voirie de la Prêle)	536 984.96	58 451.97	23 466.24	34 985.73
2013	145 431	20 ans	3.59%	Elect La Prele	50 900.91	9 098.90	1 827.34	7 271.56
2013	200 000	15 ans	3.95%	Logements nouvelle mairie	49 941.83	17 734.96	1 737.69	15 997.27
2021	675 000	19 ans	0.92%	Presbytère	527 370.28	36 907.43	5 030.39	31 877.04
2022	640 000	20 ans	2.91%	Enfouissement reseau sec	544 000.00	47 481.20	15 481.20	32 000.00
	2 660 431			Sous total Budget Fonctionnement	1 709 197.98	169 674.46	47 542.86	122 131.60
2008	204 080	20 ans	4.15%	Renforcement Bange	14 755.07	7 839.90	612.34	7 227.56
2008		20 ans	4.28%	Renforcement Bange	13 800.88	7 346.57	590.68	6 755.89
2021	332 765	20 ans		AEP Clarafond Centre	262 404.45	18 003.68	2 025.73	15 977.95
	536 845			Sous total Budget Eau	290 960.40	33 190.15	3 228.75	29 961.40
	3 197 276			TOTAL	2 000 158	202 865	50 772	152 093
2019	252 500	20 ans		EPF Achat terrain M. Clément	177 225.40	12 658.96		

Affaires générales

13- DEL 2026-23 : Délégations du Conseil Municipal au Maire

Madame le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le maire les délégations mentionnées dans la délibération DEL 2026-23.

14- DEL 2026-24 : Fixation du nombre de membres du CCAS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal.

Elle précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS. Toutefois, ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du maire qui est président de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et à main levée, de fixer à dix (10) le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

15- DEL 2026-25 : Élection des membres du CCAS

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à élire ses cinq membres en rappelant que les membres élus du conseil d'administration du CCAS le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Elle rappelle que le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Une liste de cinq personnes s'est présentée.

- Madame Muriel FAVRE
- Monsieur Jean-Pierre NUNES
- Madame Marjolaine BESSONNAT
- Madame Virginie KOCH
- Madame Virginie MIANI

Après dépouillement des votes, la liste ci-dessus est élue avec 15 voix au premier tour de scrutin.

Élection des délégués aux différents organismes :

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués (art. L 5211-7). Après discussion, il est décidé de procéder à une élection à main levée des délégués du conseil municipal aux différents organismes présentés.

16- DEL 2026-26 : Élection des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) des communes de Chessenaz, Clarafond-Arcine et Vanzy

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à élire ses représentants, soit trois délégués titulaires et un délégué suppléant.

Sont élus en qualité de délégués de la commune au SIVOS, à l'unanimité :

Titulaires :

- Sylvie TARAGON
- Marjolaine BESSONNAT
- Virginie KOCH

Suppléante :

- Gaëlle MESSINA

17- DEL 2026-27 : Élection des délégués au Syndicat Mixte des eaux Bellefontaine Semine (SMEBS)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à élire ses représentants au SMEBS suivant l'article 9 des statuts du syndicat concernant la représentation des communes membres au sein de son comité, soit deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Sont élus en qualité de délégués de la commune au SMEBS, à l'unanimité :

Titulaires :

- Jean-François REVILLOUD
- André QUILLLOT

Suppléants :

- Jean-Pierre NUNES
- Gaëlle MESSINA

18- DEL 2026-28 : Élection des délégués au Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV)

Madame le Maire indique que le comité syndical est composé de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour chaque commune et invite le Conseil Municipal à élire ses représentants.

Sont élus en qualité de délégués de la commune au SIV, à l'unanimité :

Titulaires :

- Virginie MIANI
- Stéphanie BESSON

Suppléante :

- Virginie KOCH

19- DEL 2026-29 : Élection du délégué au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Madame le Maire informe que, suivant les statuts du SYANE concernant la représentation des communes au sein de sa structure, le conseil municipal doit désigner un délégué pour les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants.

Est élue en qualité de délégué de la commune au SYANE, à l'unanimité :

- Sylvie TARAGON, Maire.

20- DEL 2026-30 : Élection des délégués aux Communes Forestières

Madame le Maire rappelle que la commune a renouvelé son adhésion à l'Association des Communes et Collectivités forestières de Haute-Savoie, et doit nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Sont élus en qualité de délégués aux Communes Forestières, à l'unanimité :

Titulaire :

- Jean-François REVILLOUD

Suppléant :

- Joffrey DUBOC

21- Désignation d'un correspondant Défense

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense.

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du Correspondant Défense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Madame Muriel FAVRE, 1^{ère} adjointe au Maire, en tant que « Correspondant Défense » de la commune pour la durée du mandat.

22- DEL 2026-31 : Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec la loi 3DS, il est prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile.

Afin d'aider les collectivités à se conformer à cette obligation de désignation, l'Adm74, en concertation avec le CDG74, a pris attache de deux spécialistes des questions de déontologie, qui ont accepté d'assumer ce rôle de référent pour les collectivités de Haute-Savoie intéressées.

Les membres du Conseil Municipal décident de choisir le même référent que précédemment (DEL 2023-25 du 16 mai 2023) jusqu'à l'expiration du mandat 2026-2032.

Monsieur Jean-Olivier VIOUT, ancien procureur général aujourd'hui en retraite, est nommé en qualité de référent déontologue des élus.

23- DEL 2026-32 : Fixation du prix de vente d'un lot de bois (STEP Fruitière)

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que des arbres sont tombés à proximité de la STEP de Fruitière et ont endommagé la clôture et le portail. D'autres arbres ont dû être abattus car fragilisés par les premiers. Ce bois est entreposé en tronc et représente environ 10 m³.

Madame le Maire suggère de proposer ce bois à la vente aux habitants de la commune.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De proposer ce bois au plus offrant avec une mise minimum de deux cent euros (200 €),
- De faire la publicité de cette offre par voie d'affichage légal et diffusion sur Panneau Pocket,
- D'autoriser Madame le Maire à sélectionner le plus offrant,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de cette décision et à procéder à l'encaissement de la vente par la commune.

♦ Informations diverses

- **Commissions communales** : les membres du Conseil Municipal se sont positionnés au sein des différentes commissions communales comme suit :

	Finances Administration	Bâtiment Agents techniques Voirie / Réseaux Chaufferie	Patrimoine communal Environnement Fleurissement	Communication Vie associative Fêtes et cérémonies Gestion des salles des fêtes	Urbanisme	Social / CCAS	Bibliothèque	Maison Pour Tous
RÉFÉRENTS	FAVRE Muriel	NUNES Jean-Pierre	REVILLOU Jean-François	FALCONNIER Laurie	TARAGON Sylvie	FAVRE Muriel	MIANI Virginie	LEGER Yves
FAVRE Muriel			X		X			
REVILLOU Jean-François	X	X						
FALCONNIER Laurie			X		X			
NUNES Jean-Pierre			X			X		X
LEGER Yves		X		X	X			
BESSON Stéphanie	X		X	X			X	X
DUBOC Joffrey		X	X		X			X
BESSONNAT Marjolaine				X		X		
QUILLOT André					X			
KOCH Virginie				X		X		
ROUSSEL Vivian		X			X			
MESSINA Gaëlle			X				X	X
WEBER Franck		X		X	X			X
MIANI Virginie				X		X		X

- **Maison Pour Tous** : La visite du 21 mars 2026 a mis en évidence la nécessité d'engager des travaux d'agrandissement et d'aménagement. Madame le Maire propose de créer un groupe de travail.

Responsable : Yves LEGER

Membres : Jean-Pierre NUNES, Stéphanie BESSON, Joffrey DUBOC, Gaëlle MESSINA, Virginie MIANI, Franck WEBER.

- **Syr'Usses** : une réunion est prévue le 20 mai 2026 à 19h30 pour l'installation de l'organe délibérant. La convocation est transmise à tous les conseillers par le secrétariat du Syr'Usses.
- **Conseil Communautaire** : il se réunira le 14 avril 2026 à 20h00 à Chêne-en-Semine.
- **OAP de la Prêle** : Madame le Maire a rencontré un promoteur pour la présentation d'un nouveau projet.
- **Arrêt du cuivre/Fibre** : un forum est organisé mercredi 15 avril 2026 de 15h à 19h par le Syane et Altitude Infra, pour répondre aux questions des administrés et faciliter leur passage à la fibre.
- **Motard Avant Tout** : l'association organise les 11, 12, 18 et 19 avril 2026 ses journées « Trajectoires et maniabilité » à la grande salle des fêtes de Clarafond.
- **Mutuelle Régionale** : une réunion publique aura lieu le 27 avril 2026 à 17h00 à la petite salle des fêtes afin de présenter le dispositif et répondre aux questions des administrés.
- **Éclairage public** : les travaux de rénovation débiteront en juin 2026.
- **Gendarmerie Nationale** : une réunion d'information « Vol et cambriolage : comment vous protéger ? » se tiendra le jeudi 7 mai 2026 à 20h00 à Chêne-en-Semine.
- **Église** : les cheneaux de l'église de Clarafond ont été volés. Leur remplacement est à l'étude.

- **Mobilier extérieur** : une table et des bancs ont été endommagés vers l'agorospace.
- **Association des donneurs de sang** : l'assemblée générale aura lieu le 22 avril 2026 à Musièges.
- **SIVOS** : la prochaine réunion du conseil syndical se tiendra le lundi 13 avril à 19h00 à la mairie de Vanzy.
- **Bibliothèque municipale** : l'achat de nouveaux livres est envisagé. Virginie MIANI traite avec Savoie Biblio pour les modalités financières. En raison des travaux projetés dans la Maison Pour Tous, les livres et une partie du mobilier devront être déplacés soit dans une autre pièce du bâtiment, soit dans un autre local communal.
- **Mars Bleu** : la remise des dons collectés, 2 773 €, suite à la marche du 8 mars 2026 est fixée au mercredi 22 avril à 14h30 avec les représentants de l'association des Stomisés des Pays de Savoie et de la ligue contre le cancer de la Haute-Savoie.
- **Bulletin Municipal** : Une réunion de la commission communication est prévue le mercredi 15 avril à 18h30 pour une parution début mai.
- **Subventions aux associations** : la commission vie associative se réunira le 2 juin 2026 à 18h30 avant une présentation en conseil municipal.
- **Voirie** :
 - o la RD 192 sera fermée de Quincy à Chessenaz le 16 avril 2026 de 8h00 à 17h00 pour des reprises de l'enrobé.
 - o Chemin de l'Oratoire : les barrières définitives et un panneau « Voie sans issue » ont été installés.
 - o Église de Clarafond : un sens de circulation a été mis en place sur les chemins de sur Menay et de chez Ronchet.
 - o RD 908 A : la réhausse des regards, recouverts suite à la reprise de l'enrobé, a été effectuée.
- **Vitres abribus** : suite à une erreur de commande du prestataire, de grandes vitres en verre sécurit sont disponibles. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent se rapprocher du secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 20h55.

Le secrétaire de séance,



Jean-François REVILLOUD

Le Maire,



Sylvie TARAGON